

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur la gestion de la Municipalité en 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes. Apolline Carrard, Céline Ehrwein, Nathalie Gutierrez, Aurélie-Maude Hofer, Claude-Anne Jaquier, Mathilde Marendaz, Cécile Plagellat et Lorena Sheu.

Suppléants : Mmes et MM. Stéphane Balet, Maude Ehrbar, Claire-Lise Majola, Pierre-Henri Meystre et Roland Villard (remplaçants en cas d'absence).

Mme Aurélie-Maude Hofer a été élue présidente et Mme Claude-Anne Jaquier vice-présidente pour l'année 2021-2022. Mme Céline Zellweger, secrétaire externe, a assumé la tâche de secrétariat sur délégation du Bureau du Conseil communal.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 25 juin, 25 et 27 août, 12 et 19 novembre 2021 et 4 février, 1^{er}, 7, 8, 15, 16 et 25 mars, 12 et 13 avril 2022.

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services afin d'aborder des thématiques particulières aux dates suivantes : 4, 13, 15, 20, 25 octobre et 1^{er} et 3 novembre 2021.

La commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle s'est efforcée de visiter, en sous-groupes, au moins l'une des filières de chaque dicastère. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les chef-fe-s de services et de filières et employé-e-s communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, et le Secrétariat général pour l'organisation de ces séances. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, les concierges ainsi que le service informatique pour leur disponibilité lors des séances.

Table des matières

1	Préambule	3
2	Municipalité.....	3
3	Secrétariat général, Services des finances et de l'informatique	4
3.1	Secrétariat général.....	4
4	Services de l'urbanisme, des ressources humaines, de la culture et de la durabilité.....	6
4.1	Service des ressources humaines	7
4.2	Service de la culture	8
4.3	Service de la durabilité.....	9
5	Services des sports, du tourisme et des bâtiments	10
5.1	Service des sports et de l'activité physique	10
5.2	Tourisme.....	12
6	Service Jeunesse et Cohésion sociale.....	13
7	Service des énergies.....	15
8	Services des travaux et de l'environnement, mobilité	18
8.1	Service des travaux et de l'environnement	19
8.2	Service de la mobilité.....	20
9	Services de la sécurité publique et de défense incendie et secours.....	21
9.1	Service de la sécurité publique	22
10	Conclusions.....	23

1 Préambule

En préambule, la COGE souhaite ici rappeler dans quel état d'esprit elle a travaillé cette dernière année. Selon les principes émis par le guide des commissions de surveillance, édité par le Service des communes de l'Etat de Vaud, la COGE s'est efforcée de travailler dans un esprit constructif et sans parti pris. En effet, « l'objectif premier des commissions de surveillance est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but n'est pas de mettre ces dernières en accusation mais d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour régler certains problèmes. C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'apprentissage mutuel qui doit permettre d'éviter la répétition d'erreurs et de favoriser une gestion plus rigoureuse dans le futur. »¹

La COGE souhaite ainsi que ses différentes observations et vœux puissent être compris et entendus, et mieux encore mis en œuvre, de cette manière par la Municipalité.

La Présidente et la vice-présidente de la COGE ont ainsi rencontré M. le syndic, pour discuter d'une nouvelle manière de fonctionner au sein de la commission afin de prendre en considération le rapport de gestion de la Municipalité avant l'élaboration du rapport de la commission de gestion. Cette manière de fonctionner semble plus logique, cependant, elle change considérablement le mode d'organisation ainsi que les délais pour la restitution du rapport. De plus, la COGE a décidé cette année de s'axer en grande majorité sur des vœux plutôt que des observations.

2 Municipalité

Réponses aux vœux de la commission

La COGE note que, de manière générale, la Municipalité a apporté des réponses satisfaisantes à une grande partie de ses vœux exprimés en 2020 sur la gestion 2019. La COGE remercie la Municipalité pour ses réponses.

S'appuyant sur les articles 114 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a pris le parti de ne pas répondre aux observations sur la gestion de 2019

¹ Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux : commissions de surveillance, SCL, déc. 2018.

maintenues par le Conseil communal en 2021. La COGE a pris acte de cette décision qu'elle regrette.

Transversalité

Nous avons questionné les différents services sur les impacts organisationnels pendant cette période Covid.

La COGE a constaté que, pour tous les services, cette période n'était pas facile mais qu'elle a permis de mettre en évidence une solide cohésion d'équipe, aussi bien sur le terrain que dans les bureaux. La plupart des services ont dû se réinventer et s'adapter à cette situation pour gérer au mieux notre ville. Il faut maintenant que les services réfléchissent à l'après-Covid et fassent le bilan des mesures prises pendant cette période, afin de voir les aspects et mesures positives qu'il faudrait garder.

Le soutien de la Municipalité a été d'une grande aide et fort apprécié par les différents services.

3 Secrétariat général, Services des finances et de l'informatique

M. Pierre DESSEMONTET, syndic

La COGE a rencontré le 16 mars 2022 le syndic M. Pierre Dessemontet, Mme Anne Rizzoli secrétaire municipale adjointe et MM. François Zürcher secrétaire général et Fabrice Weber chef du service des finances. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie de leur disponibilité.

3.1 Secrétariat général

Une délégation de la COGE, accompagnée de M. François Zürcher secrétaire municipal et de Mme Laure Pellerin assistante de direction et projets ainsi que secrétaire municipale remplaçante, le 3 novembre 2021, a visité le service du Greffe. La COGE a également rencontré M. le Syndic Pierre Dessemontet, M. François Zürcher, Mme Anne Rizzoli et M. Fabrice Weber le 16 mars 2022.

Lors de cette visite et de cette rencontre, la COGE s'est intéressée principalement aux outils numériques utilisés par le service, à la gestion électronique des documents, aux postulats, aux mandats de représentation, ainsi qu'aux délais pour les différents

préavis qui peuvent être trop courts pour certaines commissions ce que regrette la COGE.

Liste des motions et postulats

La COGE note positivement que la liste des motions a été mise à jour et que la liste des postulats est en train de suivre la même voie.

Délais pour les préavis

La question récurrente des préavis incomplets ou votés dans l'urgence a été abordée mais le Greffe dit être tributaire des services, d'imprévis et ne rien pouvoir faire de plus.

Gestion des séances de Municipalité : eSeance

La COGE a bénéficié d'une présentation et des explications détaillées de l'outil collaboratif eSeance. Ce logiciel, en vigueur depuis le 1er janvier 2020, donne toute une panoplie d'outils pour la gestion des séances de Municipalité, des documents associés ainsi que des flux décisionnels. C'est une plateforme très intuitive avec des accès limités. Actuellement, soixante villes utilisent cet outil et elles sont intégrées aux réflexions pour son développement. Les suggestions de développement ou d'amélioration proposées par les villes sont soumises à l'ensemble des participant-e-s, votées puis signalées au développeur. La maintenance en est donc grandement facilitée et les coûts mieux maîtrisés.

Gestion électronique des documents (GED)

La COGE s'est intéressée à l'état d'avancement de la gestion électronique des documents (GED). Actuellement, un COPIL multidisciplinaire a été formé pour s'occuper de la digitalisation. Il y a une volonté d'optimiser leur façon de travailler à travers le numérique.

La GED n'est en soi que l'outil qui sera déployé au sein de la ville pour la gestion du flux de l'information. Les différentes réflexions menées en amont sont indispensables afin de tenir compte des aspects légaux, de définir d'une stratégie globale en y intégrant, notamment, la gestion des processus et le cycle de vie d'un document.

Du point de vue de la GED financière, le processus est beaucoup plus avancé : 100% numérique en utilisant Abacus.

Le processus est le suivant : toutes les factures sont scannées et envoyées sur la base de données pour que les chef-fe-s de service les vérifient et y apposent un visa électronique. La Municipalité fait alors une émission de paiement.

Par ailleurs, il est important de savoir que la ville dispose d'une grosse protection contre le piratage et effectue annuellement plusieurs tests d'intrusion.

Vœu 3.1.1: la COGE invite la Municipalité à élaborer une planification du développement et de la mise en place de la GED (Gestion Electronique des Documents).

Représentations dans les associations intercommunales

La Municipalité est représentée dans de nombreuses associations intercommunales et/ou dans des conseils d'administration.

Dans ces différentes situations, un mandat de représentation ou de délégation est donné par la Municipalité. Le contenu de ces mandats et les objectifs de la représentation ne sont pas systématiquement formalisés dans des lettres de mission. Dans certains cas, un municipal peut être amené à effectuer une représentation au sien d'un association intercommunale qui touche plusieurs dicastères de la Municipalité. C'est notamment le cas pour l'ADNV.

Vœu 3.1.2: la COGE invite la Municipalité à clarifier dans des lettres de mission ses attentes envers toutes les associations intercommunales dans lesquelles elle est représentée (ADNV notamment). La COGE souhaite que ces lettres de mission soient rendues publiques.

4 Services de l'urbanisme, des ressources humaines, de la culture et de la durabilité

Mme Carmen TANNER, vice-syndique

Une délégation de la COGE, accompagnée de Mme Carmen Tanner et M. Julien Crot chef de service des RH le 25 octobre 2021, a visité le service des ressources humaines. La COGE a également rencontré le 15 mars 2022 la vice-syndique Mme Carmen Tanner et les chefs de services, Messieurs Julien Crot chef du Service des

ressources humaines, Julien Woessner chef du Service de l'urbanisme et Raphaël Kummer chef du Service de la culture. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie de leur disponibilité.

Lors de ces deux rencontres, plusieurs thèmes ont été abordés dont le télétravail, le projet LIFT, les emplois d'intégration et les postes sensibles. La COGE s'est également intéressée au problème de la médiation que ce soit en termes de culture et de durabilité.

4.1 Service des ressources humaines

Le télétravail

La crise du Covid a nécessité de réagir rapidement afin de proposer une solution de télétravail à une très large échelle. À la lumière des enseignements tirés durant la période Covid, des réflexions au niveau des méthodes de travail sont nécessaires, dont le télétravail. Une directive a été formalisée dès fin 2018 au sein de l'administration. Il faudra évaluer les évolutions nécessaires de cette directive, sachant que l'intérêt et l'engouement pour ce mode de travail devrait perdurer et certainement s'accroître.

Il faudra être très attentif·ve dans l'évolution de cette pratique et veiller à ce que le cadre technique, réglementaire et d'application du télétravail (notamment les horaires) soient bien définis.

Projet LIFT

Le projet LIFT est un projet fédéral en lien avec les écoles, qui permet à des écolier·ère·s en situation de rupture de faire des expériences différentes dans le monde du travail. Ce projet offre, pendant les périodes scolaires, la possibilité d'expérimenter le travail dans les services de la ville.

Deux directeur·ice·s ont approché la Municipalité et ont testé ce projet pendant une phase pilote d'une durée de trois mois avec quelques élèves. À la suite de ce test, un bilan aura lieu avec des propositions concrètes et un plan de collaboration avec les écoles.

Emplois d'intégration

Le service affirme la volonté d'exemplarité d'une ville inclusive dans son marché du travail. Il y a déjà eu des cas d'emplois permettant l'intégration de personnes en situation de handicap. Il y a une volonté que ce processus aille plus loin que de l'informel et que cette démarche soit étendue à d'autres milieux et catégories sociales, afin de permettre une égalité des chances à ce niveau.

Vœu 4.1.1 : La COGE invite la Municipalité à étendre les collaborations pour favoriser le développement des postes d'intégration au sein de l'administration communale, notamment, avec les personnes réfugiées.

Postes sensibles

Suite aux événements survenus au sein de l'office du logement, la COGE s'est intéressée aux bonnes pratiques mises en place par le service RH afin d'identifier les postes sensibles, susceptibles de mener aux mêmes types de problématiques.

Le service RH, notamment par les échanges réguliers avec les lignes hiérarchiques et les directions des services partenaires, se tient constamment à l'écoute des différentes problématiques et interpelle lors de détection de difficultés organisationnelles. Le service RH estime qu'en l'état actuel de la situation au sein de notre administration, certaines activités exigent une très forte autonomie due à plusieurs facteurs. Néanmoins ces postes, ancrés dans une organisation du travail fiable, doivent faire l'objet d'un contrôle hiérarchique adéquat dans les prises de décisions.

Observation 4.1.1 : La COGE invite la Municipalité à étendre à tous les services l'analyse des risques sur les postes sensibles.

4.2 Service de la culture

Médiation culturelle

La COGE s'est intéressée aux démarches mises en place pour informer le public sur les actions de médiation culturelle.

Même s'il n'y a pas de poste dédié à la médiation culturelle en tant que telle, il y a quatre postes à 80% pour la communication et la médiation. Les différentes institutions

culturelles sont invitées à se doter de ressources internes (par exemple à la Maison d'Ailleurs). Les écoles disposent également de médiateur·trice·s culturel·le·s.

D'ailleurs, le principal public pour la médiation est composé enfants, d'où une grande collaboration avec les écoles. Il y a des activités en parallèle des spectacles avec, entre autres, un projet monté pour les enseignant·e·s avec des supports en lien avec l'activité culturelle. Actuellement il y a une importante demande. Le service manque de moyens pour y répondre et peine à suivre.

D'autres institutions du JECOS, comme le CRA, font des activités au Centre d'Art Contemporain.

La promotion de la médiation est un travail inclusif sur la culture. Il est possible d'impliquer des personnes en situation de handicap. Il s'agit aussi de mettre en place un axe multiculturel pour favoriser l'adhésion des différentes communautés.

Le souci actuel de la médiation est qu'elle a tendance à ne toucher que les personnes déjà convaincues. Toucher un public qui ne se sent pas forcément concerné et qui n'est pas demandeur demande un travail et un investissement importants. En effet, les grands canaux de communication actuels sont emoi.ch ainsi que les sites internet/médias sociaux des différentes institutions (Maison d'Ailleurs, bibliothèque municipale, etc...). Les personnes informées sont donc les personnes qui suivent déjà ces canaux de communication.

Vœu 4.2.1 : La COGE invite la Municipalité à prévoir des ressources supplémentaires pour la médiation culturelle.

4.3 Service de la durabilité

Médiation sur la durabilité

La cellule durabilité est en pleine réflexion. Son but est d'amener la durabilité de manière transversale dans toute l'administration.

En 2021, par exemple, le suivi des projets de la bourse aux projets durables a été amélioré. Maintenant, lors du processus d'évaluation des projets, les refus sont motivés et argumentés.

Le travail de médiation n'est pas toujours directement perceptible par toutes et tous : les campagnes de sensibilisation ne sont pas aussi visibles que des affichages publics, mais sont plus ciblées (p. ex dans les écoles).

Pour aborder les thématiques centrales qui touchent à la durabilité, le service aura besoin de se doter de nouvelles ressources et de nouveaux outils administratifs afin d'informer au mieux la population.

Vœu 4.4.1 : La COGE invite la Municipalité à prévoir des ressources supplémentaires pour la médiation sur la durabilité.

Vœu 4.4.2 : la COGE Invite la Municipalité à inclure systématiquement un bilan durabilité dans ses préavis en utilisant les outils appropriés (p. ex : boussole 21).

5 Services des sports, du tourisme et des bâtiments

M. Jean-Daniel CARRARD, municipal

Une délégation de la COGE, accompagnée par MM. Jean-Daniel Carrard, Philippe Stengen (intendant), Alain Bättig (responsable des installations), a visité le 1^{er} novembre 2021 le stade de football et de l'USY ainsi que ses diverses installations.

La COGE a également rencontré le 7 mars 2022 une délégation municipale conduite par M. le municipal Jean-Daniel Carrard. Les différents services, représentés par Messieurs : Thomas Czàka chef du service BAT et Greg Perrenoud adjoint de la cheffe du Service des sports et de l'activité physique ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie de leur disponibilité.

Lors de ces deux rencontres, la COGE s'est intéressée aux stades de football et de l'USY, aux différentes activités sportives proposées par le service des sports et de l'activité physique. La COGE a également questionné le tourisme et son rapport avec l'ADNV.

5.1 Service des sports et de l'activité physique

Le stade de football

Le stade de football ayant été rénové, la commission de gestion a décidé d'aller sur place. Lors de la visite, il a été constaté que vingt-trois équipes s'entraînent une à cinq fois par semaine. La priorité est donnée à la « Une d'Yverdon Sport » et à la « Une Féminine ». Cette rotation très importante pose des problèmes majeurs au niveau de l'organisation.

Dix-neuf vestiaires équipés de douches sont à disposition des joueuses et joueurs et nécessitent un système performant pour les réservations.

Trois vestiaires sont réservés aux arbitres, une infirmerie et un local de contrôle anti-dopage répondent aux exigences de l'ASF ainsi que l'aménagement de tout le bâtiment.

Une buvette, ainsi qu'une entrée distincte sont à disposition des fans des équipes adverses, évitant les montées en symétrie entre supporters.

Le service des monuments historiques a exigé que la partie située sous la buvette soit conservée et rénovée, ce qui a été fait.

L'USY

Suite aux inondations, la piste d'athlétisme du stade de l'USY, les terrains multisports, les vestiaires et la salle de musculation ont été fortement endommagés.

Trois jours avant la réception des travaux et la reprise de l'USY par la ville, la piste a été inondée et heureusement, les frais de remise en état ont été pris en charge par l'ECA.

La COGE a constaté que les vestiaires sont complètement vétustes et les installations dans un piteux état, les inondations de cet été ont également fortement abimé les installations électriques et les peintures.

Balade ActYv

Une partie du budget destinée à certaines manifestations n'a pas été allouée à cause de la pandémie. La moitié de ce budget a été réallouée dans le projet intitulé « Balade ActYv ».

Ce projet se veut créateur de balades urbaines en utilisant le mobilier urbain pour la pratique des exercices d'activité physique sur les différents postes. Si ces derniers ne disposent pas de mobiliers urbains (banc, table, etc.) des exercices sans supports seront privilégiés. L'achat de matériel durable (poutres, billots de bois, etc.) sera également envisagé en regard du budget à disposition.

Le projet est en cours de réalisation, du matériel ainsi qu'un support promotionnel ont déjà été achetés en vue d'une installation de trois parcours dans le futur.

Le groupe de pilotage du projet a notamment été créé. Il se compose des Services des sports et de l'activité physique, de l'urbanisme, de la culture, ainsi que des partenaires externes tels que l'ADNV, Unisanté, le Centre thermal, le COSY le Conseil des Jeunes et les eHnv.

Le projet comprend également un « parc intergénérationnel Hopp-la », premier parc du genre de Suisse Romande, envisagé au parc des Quatre Marronniers. Dans ce

genre de parc, la promotion intergénérationnelle de la santé et de l'activité physique est favorisée en concevant des espaces attrayants de rencontre et réservés à l'activité physique, et en encourageant l'activité physique commune ainsi que l'échange entre les générations.

Le service propose une myriade d'autres activités et de programmes divers et variés gratuits ou à des tarifs abordables qui rencontrent plus ou moins de succès.

Leurs promotions sont faites sur les réseaux sociaux, sur le site internet de santeactyv.ch ainsi que dans la presse lors de la rédaction d'articles à ce sujet.

Vœu 5.1.1 : la COGE invite la Municipalité à améliorer sa communication et sa valorisation des événements et des différents programmes sportifs proposés à la population en élargissant les canaux de diffusion selon le public cible.

5.2 Tourisme

Un poste à 30 % est dévolu au tourisme. Il s'agit d'assurer la coordination des commissions consacrées au « tourisme » : commission tourisme de l'ADNV, groupe d'intérêts touristiques et économiques (GITE ADNV) et Jura & Trois-Lacs. Une des principales difficultés est d'assurer la coordination de ces commissions avec l'ADNV.

L'ADNV est responsable de la stratégie touristique pour Yverdon. Les taxes de séjours collectées par le service de sécurité publique lui sont entièrement reversées à cet effet. Cela représente entre 400'000.- et 450'000.- CHF par an (sur un budget d'environ 1'500'000.- CHF pour l'ADNV). A noter que toutes les communes membres de l'ADNV ne reversent pas le montant de leurs taxes de séjours à l'association.

La stratégie 2021-2024 de l'ADNV a été repoussée à 2022. Les statuts sont en cours de révision. Une fois ceux-ci adoptés, une convention détaillée qui spécifiera notamment les attentes et livrables à apporter (ressources allouées, projets mis en place, etc.) pourra être établies entre la commune d'Yverdon et l'ADNV.

Les différentes commissions de l'ADNV ont été mises en veille lors du changement de direction de l'association. Ce qui a eu comme conséquence que la commission tourisme de l'ADNV ne s'est pas réunie.

La COGE regrette le manque d'investissement de l'ADNV dans la promotion du tourisme yverdonnois, ainsi que le manque de clarté dans le rôle imparti aux différents partenaires et acteurs de celui-ci.

Vœu 5.2.1 : la COGE invite la Municipalité à améliorer la coordination et la communication entre les différents partenaires communaux et régionaux actifs dans le tourisme (municipaux, représentants à l'économie, etc...).

6 Service Jeunesse et Cohésion sociale

M. Jean-Claude RUCHET, municipal

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Jean-Claude Ruchet, Pierre-André Junod et Yves Pommaz, a visité le 4 octobre 2021 le service de l'office du logement. La COGE a également rencontré le 25 mars 2022 le municipal M. Jean-Claude Ruchet et M. Pierre-André Junod chef de service. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Lors de ces rencontres, la COGE s'est intéressée à l'office du logement, en particulier à sa composition, à sa commission, aux critères pour l'octroi d'un logement subventionné. Elle s'est également questionnée sur le bien-être des collaborateur·ice·s.

Office du logement

Un évènement marquant de la politique yverdonnoise en 2021 a été la crise engendrée par des révélations en lien avec l'attribution de logements sociaux par l'office du logement. Outre plusieurs articles parus dans la presse et une interpellation, un audit a été lancé afin d'analyser le processus d'attribution. Celui-ci a permis de mettre en évidence la problématique des postes où il n'y a qu'un seul « regard ».

La Municipalité a présenté dans les détails à la COGE son projet de remaniement de l'office du logement et du processus d'attribution des biens subventionnés. Dans le nouveau processus, il y a dorénavant trois « regards » :

- une gestionnaire de dossier : une assistante-sociale a été engagée à 80%. Elle a plutôt une vision sociale de dossiers. Son objectif est d'aider les demandeurs dans leurs démarches.
- un préposé : ce poste est actuellement vacant. Le profil recherché est celui d'un géographe ou d'un urbaniste qui devra réfléchir sur la politique du logement. Il fera le lien entre les différents services communaux, amènera une vision transversale en intégrant les services de l'Urbanisme et Bâtiments. La Municipalité a validé le fait que ce poste, qui passe de 60% à 80%, reste rattaché au JECOS.
- une commission : elle sera composée de cinq membres dont un représentant des Bâtiments et le préposé. Cette commission assurera le troisième regard. Elle favorisera la culture de l'échange et du partage de connaissances. Cette commission pourra également thématiser les éventuelles tensions entre les

attentes de l'Office du logement et les intérêts sociaux des demandeurs, elle pourra également octroyer certaines dérogations. Comme il y a toujours plus de demandes que d'offres, c'est la commission qui devra clarifier des critères pour faire le choix final en ce qui concerne la régie communale.

Il faut savoir que c'est la loi cantonale qui fixe les critères d'obtention de logement subventionné. L'Office du logement qui les applique. Le JECOS a élaboré toutefois son propre règlement (accepté par le Conseil communal, en 2013) dans lequel il a été rajouté que les locataires doivent être majeurs, Suisses ou au bénéfice d'un permis B ou C. Il est également prévu que lors du décès d'une personne, son conjoint, sous réserve d'être à l'AVS, puisse conserver le logement.

Au niveau procédural, le demandeur dépose son dossier. Si celui-ci est complet, les données sont entrées dans le logiciel qui confirme que la personne correspond aux critères ou non. Dans le premier cas de figure, le dossier est envoyé à la gérance en charge du logement qui fera le choix final. Dans le cas d'un logement géré par la Gérance communale ou la Fondation yverdonnoise pour le logement, la commission précitée pourra pondérer la décision en mettant en avant certains aspects sociaux ou financiers. Ce projet de remaniement de l'office du logement et du processus d'attribution des biens subventionnés a paru adéquat et pertinent à la COGE.

Afin d'éviter la résurgence de certaines dérives du passé et de s'assurer de repartir sur de bonnes bases, il semble important pour la COGE que la Municipalité demande l'avis des différents partenaires de l'office du logement au sujet du dispositif mis en place au travers d'un questionnaire de satisfaction.

<p>Vœu 6.1 : la COGE invite la Municipalité à créer un questionnaire de satisfaction envoyé aux différents partenaires de l'office du logement (régies immobilières, bénéficiaires, etc...).</p>

Collaborateur·ice·s

Le Covid a eu un impact important sur le fonctionnement du service, étant donné que les travailleur·euse·s sociaux·ales de proximité (TSP) ont été au front durant toute la pandémie. Le secteur Jeunesse a été le plus touché, car il a dû faire face à une jeunesse qui était très affectée par la situation sanitaire. Il a été difficile pour les TSP de mettre un cadre en place (notamment le respect des règles sanitaires qui changeaient constamment) avec des jeunes qui voulaient se confronter aux limites et incohérences du système. À la fin de la pandémie, le chef de service a mené des entretiens avec tous les TSP de ce secteur et il a été constaté une fatigue importante de l'équipe. Afin de faire face à cette situation, il a été décidé de suspendre deux activités (accueils libres et sport 1400). Cette décision doit permettre aux TSP de récupérer. En parallèle, un bilan sur le fonctionnement de l'équipe a été réalisé et des

mesures sont en train d'être prises au niveau de l'organisation du secteur et de la gestion des temps de travail afin de repartir sur de bonnes bases. Les autres secteurs d'activité ont un peu moins souffert de la situation sanitaire, mais les équipes restent néanmoins fatiguées, car il a fallu faire face à de nombreuses absences.

L'engagement des collaborateurs·trices du service a été admirable tout au long de cette crise : tout le monde a donné un coup de main pour maintenir les activités.

Seules deux crèches ont dû être fermées pendant quelques jours, les autres prestations ont pu être maintenues. Il faut malheureusement noter la démission de la responsable du secteur enfance et loisirs suite à une surcharge de travail, principalement en lien avec la gestion des devoirs accompagnés.

A mentionner également que de nombreuses supervisions ont été organisées dans les équipes afin de faire face à cette situation.

Le service n'a toutefois pas encore pu mener de réflexion approfondie. Après la levée des mesures sanitaires, le travail a continué de manière soutenue, notamment afin de préparer l'ouverture de nouvelles places de crèches et d'UAPE pour la rentrée 2022/2023. La crise en Ukraine ajoute une nouvelle pression sur les équipes notamment au niveau du secteur intégration.

Vœu 6.2 : la COGE invite la Municipalité à faire un état des lieux approfondi des difficultés rencontrées pendant la période Covid, en encourageant les équipes à effectuer un examen organisationnel, afin d'identifier des pistes d'amélioration. La COGE invite la Municipalité à évaluer régulièrement le sentiment de débordement des travailleur·euse·s sociaux·ales suite aux crises successives (Covid, Guerre en Ukraine, etc...)

7 Service des énergies

M. Benoist Guillard, municipal

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Stéphane Thuillard et Gislain Grosjean (chefs de projet en énergies renouvelables) et le chef de service Philippe Gendret, a visité le 15 novembre 2021 des installations de bornes de recharge de véhicules électriques, principalement celles situées au parking du château, au parking de la place de l'ancien stand et au SEY.

La COGE a également rencontré le 7 mars 2022 le municipal M. Benoist Guillard ainsi que messieurs Pierre-Alain Kreutschy chef de section (Commercial et Développement), André Favre chef de section (Logistique et Engineering), Enrico Riboni chef de section (Distribution Electricité-Multimédia), Stéphane Thuillard,

Responsable de projet. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Lors de ces deux rencontres, la COGE s'est principalement intéressée aux bornes de recharges pour les véhicules électriques (leur situation, la provenance de l'électricité utilisée. Mais elle s'est également penchée sur la mise à jour des réseaux de conduites souterraines de la ville, au plan OSTRAL (approvisionnement de l'électricité en cas de crise) et aux panneaux solaires.

Bornes de recharge de véhicules électriques

La COGE est convaincue de la nécessité de développer des bornes de recharge de véhicules électriques dans la ville et se réjouit de la stratégie de déploiement prévue par le SEY et la Municipalité.

L'électricité utilisée aux points de recharge publics se compose à 20% d'énergie solaire issue des panneaux photovoltaïques qui sont sur les toitures des bâtiments de la Ville et de 80% d'énergie hydraulique suisse. Pour les bornes des ménages privés, le client a le choix de privilégier une utilisation d'énergie locale, e-sun ou e-mix, plutôt qu'une utilisation de l'énergie européenne avec le produit e-eco (fourni par défaut aux habitants). Cela permet de consommer de l'énergie renouvelable 100% suisse et contribue au développement des énergies renouvelables à Yverdon-les-Bains.

Les bornes de recharge situées au parking du Château ont été mises en service le 14 juillet 2021. Les bornes situées au parking de la place de l'Ancien Stand sont plus anciennes. Au final, douze points de recharges sont disponibles à Yverdon.

Pour la vente d'énergie électrique, via les bornes de recharge, la ville travaille avec la société Green Motion et son réseau de recharge publique Evpass. En sus du prix de la recharge, le client doit s'acquitter du prix de la place de parking utilisée. Il faut noter que pour certains parkings, le temps limite de parcage est inférieur au temps nécessaire pour recharger totalement le véhicule.

A noter également l'achat de quatre bus électriques en 2021, dans le but de rendre les transports publics plus écologiques.

Le projet SunnYparc semble très prometteur et la délégation de la COGE espère que ce projet pourra rapidement aller de l'avant.

Mise à jour des conduites souterraines de la ville

La durée de vie d'un réseau (eau, gaz, électricité) est d'environ 50 ans. Il y a du retard sur ce qui doit être fait. Certains réseaux ont en effet plus de 50 ans, comme c'est le cas, par exemple à la rue du Lac. Cependant, cette rue n'est aujourd'hui pas une

priorité pour le SEY car il n'y a pas de problème particulier détecté. Ils se concentrent en priorité sur des rues problématiques.

Ce sont 5 millions de francs qui sont attribués chaque année pour le renouvellement (planification de rénovation). Ce chiffre est un compromis entre le besoin et les capacités. Cette année, 1 million de plus a été débloqué pour le réseau d'eau.

Fuites de gaz

Aujourd'hui, presque toutes les fuites de gaz sont dues à la corrosion. Celle-ci concerne les conduites en acier. A savoir qu'il y a actuellement deux types de conduites à Yverdon : les conduites en acier pour la haute pression et les conduites en polyéthylène pour la basse pression. Les matériaux utilisables sont très strictement réglementés.

Afin de protéger les conduites en acier de la corrosion, le SEY fait appel à une protection dite passive (isolation des conduites) et une protection dite active (protection cathodique où l'on impose un courant électrique à la conduite afin de la neutraliser).

La réparation d'une fuite est un processus complexe accompagné de travaux très réglementés

Plan OSTRAL

En cas de crise, un contingentement pourrait être instauré. Ce contingentement se déroulerait en 3 phases. La première consistant à interdire certains appareils (climatisation, ascenseurs, ...). Si cela ne suffit pas, la deuxième phase implique que les clients consommant plus de 100'000 kWh/an doivent baisser leur consommation de moitié. Dans un troisième temps, si cela n'est toujours pas suffisant, intervient le délestage (coupure de courant quatre heures sur huit). A noter que le délestage ne concernerait pas les sites critiques comme l'eHnv ou la STEP.

Panneaux solaires

Le service a fait l'inventaire de la surface de production solaire potentielle et en a conclu qu'à ce jour le taux de recouvrement est de 8% pour l'ensemble de la ville (12% pour le parc immobilier communal).

Aujourd'hui, environ 7 % de la consommation de la ville vient du photovoltaïque. Si la tendance continue sur la même voie, l'objectif d'atteindre les 30 % d'ici 2035 ne sera clairement pas atteint. En effet, l'extrapolation de la tendance montre un taux de moins

de 16 %. Grâce à Y-solaire (société ayant pour but d'accélérer la production photovoltaïque locale à Yverdon), ce taux pourrait passer à environ 24 %.

A noter que l'objectif des 30 % concerne l'intégralité des énergies renouvelables et pas uniquement du photovoltaïque.

8 Services des travaux et de l'environnement, mobilité

Mme Brenda TUOSTO, municipale

Une délégation de la COGE, accompagnée de Mme. Brenda Tuosto et MM. Sandro Rosselet chef de service, Antoine Sauser adjoint au chef de service et référent Environnement, Lionel Guichard responsable des espaces verts STE ainsi que M. Philippe Graf inspecteur forestier en charge du 8^{ème} arrondissement a donné à la COGE une présentation de la gestion (abattages, plantations, soins) du patrimoine arboricole de la ville. La COGE a également effectué une visite détaillée des arbres situés aux Grèves de Clendy et le long de la plage.

Dans un second temps, une délégation de la COGE, accompagnée de Mme Brenda Tuosto, Mme Vesna Stankovic responsable de la filière, M. Nicolas Christen assistant administratif, M. Benoît Corday chef de projet, a aussi visité la rue du Lac et le pont de Gleyres, le 20 octobre 2021.

Finalement, la COGE a également rencontré le 15 mars 2022 la municipale Mme. Brenda Tuosto ainsi que M. Sandro Rosselet STE, Mme. Vesna Stankovic et MM. Quentin Pellaux chef de projet (MD), Benoît Corday chef de projet (TP), Antoine Sauser adjoint du chef de service et référent Environnement, Vincent Nicolet adjoint technique et responsable du bureau technique, Marcel Pürro adjoint technique et responsable de la STEP. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Lors de ces trois rencontres, la COGE s'est intéressée au patrimoine arboricole de la ville, aux intempéries ayant donné lieu à une crue historique du lac. Elle s'est aussi questionnée sur l'accessibilité de la rue du Lac et du pont de Gleyres pour les personnes à mobilité réduite.

8.1 Service des travaux et de l'environnement

Patrimoine arboricole

La COGE est convaincue de la bonne gestion du patrimoine arboricole de la ville, menée par un personnel de qualité.

De plus, la COGE soulève l'intéressante collaboration avec la Grande Cariçaie dans une vision de gestion intégrée du patrimoine arboricole, mais aussi de la dimension d'exemplarité du service dans ses pratiques, en effectuant par exemple des tests de traction, en poursuivant la réflexion sur l'usage des déchets, ainsi que de la prise en compte des animaux en ville, comme le castor.

Intempéries

Le service était très bien préparé et a pu réagir efficacement à ces intempéries. En effet, entre les micro-événements de ces dernières années et la situation déjà tendue en juin, ils ont pu se préparer à cette crise.

Durant l'événement, un des grands défis a été de maintenir le système d'écoulement des eaux sur toute la ville afin qu'elles soient évacuées sur la STEP. Le service a dû également faire face à la problématique du niveau de l'eau dans la section biologique de la STEP. En effet, une inondation aurait entraîné un long temps de latence pour remettre en route l'épuration biologique.

À noter que les dégâts matériels sont relativement peu importants compte tenu de l'envergure de l'événement.

Au plus fort des intempéries, la priorité était la sécurité des personnes, aussi certaines zones ont été fermées au public. Avant de les réouvrir, des tests (de traction) ont été effectués sur différentes espèces d'arbres afin de prévenir d'éventuels déracinements. Des projections informatiques ont ensuite été réalisées pour prévoir la force d'ancrage des différents arbres dans le sol. Lors de la décrue, il y a eu énormément de travail de sécurisation au niveau des arbres. Il y avait aussi tout un travail pour surveiller la qualité de l'eau pour la baignade.

D'un point de vue managérial, le bilan est très positif, que ce soit l'esprit de corps, la collaboration interservices ou encore le système de management de crise mis en place.

En cas de nouvel événement, le service serait encore mieux préparé. Les équipes peuvent désormais traiter un plus gros volume d'eau suite à la mise en service de plusieurs infrastructures.

8.2 Service de la mobilité

Pont de Gleyres

Un projet d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est en cours de finalisation. Le passage piéton va être déplacé afin de le sécuriser. Il bénéficiera d'une plus grande visibilité pour les conducteurs des voitures arrivant du rond-point. Ce projet prend en compte l'amélioration de la mobilité douce en prolongeant la piste cyclable à différents endroits.

Il n'y a pas de possibilité d'abaisser le trottoir du côté lac, puisqu'il fait partie intégrante de la structure du pont, d'où la nécessité de surélever la piste cyclable.

Rue du Lac

La rue du Lac étant anciennement une rue ouverte à la circulation automobile, la présence des trottoirs rendent la circulation des personnes à mobilité réduite problématique. La précédente COGE s'était déjà intéressée à cette rue, pour laquelle aucune solution à court terme n'est envisagée.

En effet, actuellement, seules deux élévations de chaussées en début et fin de la rue du Lac ont été aménagées par la commune, mais il reste difficile pour des personnes à mobilité réduite d'accéder aux commerces situés de part et d'autre de cette rue. De même, il y a beaucoup de panneaux publicitaires installés sur les trottoirs qui empêchent les personnes à mobilité réduite de circuler sur ceux-ci et donc d'accéder aux magasins. Suite à ce constat, la filière mobilité de la ville a demandé à la police du commerce d'insister auprès des commerçants de la rue pour mettre leurs panneaux sur la chaussée, plutôt que sur les trottoirs, afin de libérer les accès, tout en n'entravant pas le trafic des livraisons matinales.

Mise à part cette mesure, aucune autre disposition à court terme n'est prévue. Pour refaire cette rue et résoudre cette problématique de trottoirs, il faudrait refaire la chaussée complètement, y compris les réseaux souterrains. Or, ceux-ci étant encore en bon état et ne nécessitant pas de rénovation à court terme, il n'est pas prévu de rénover cette rue prochainement. Néanmoins, des solutions temporaires pourront être apportées sur la rue pour améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ce réaménagement est donc prévu à plus ou moins long terme après 2027.

Il faut relever que la police du commerce est régulièrement en lien avec la SIC (société industrielle commerciale) par le biais de séances de coordination tous les deux mois. A ces occasions, tout dysfonctionnement est directement signalé par la SIC à la police du commerce, qui essaie de trouver des solutions pratiques pour les personnes à

mobilité réduite. La SIC va prochainement à nouveau être sensibilisée aux problématiques de cette rue.

COSY

Le COSY s'intéresse également à ces problématiques en lien avec les personnes à mobilité réduite. Plusieurs travaux de réaménagement et d'adaptation mineures du domaine public ont été effectués en collaboration avec le COSY, à leur entière satisfaction.

Un rapport composé de quarante-sept mesures a d'ores et déjà été transmis. Vingt-six d'entre elles ont été réalisées et douze ne sont pas réalisables en raison notamment de l'étanchéité des ponts, de l'espace disponible, du statut privé des parcelles et du réseau racinaire des arbres.

Les mesures restantes seront réalisées en synergie avec les planifications urbaines.

Vœu 8.2.1 : la COGE invite la Municipalité à collaborer avec la SIC et le COSY pour une campagne de sensibilisation aux problèmes que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite à la rue du Lac (obstacles sur les trottoirs, difficultés de monter sur les trottoirs, etc...).

9 Services de la sécurité publique et de défense incendie et secours

M. Christian WEILER, municipal

Une délégation de la COGE a échangé le 13 octobre 2021 avec MM. Christian Weiler et Pascal Pittet sur le fonctionnement de la police (la PNV, son territoire, l'organisation du service de sécurité publique, ses domaines d'activité...) mais surtout sur les dispositifs de prévention et de gestion des périodes critiques dans les quartiers.

La COGE a également rencontré le 8 mars 2022 le municipal M. Christian Weiler ainsi que MM. Pascal Pittet commandant de la PNV, Vincent Audemars chef des services généraux. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité. Lors de cette seconde rencontre, la COGE s'est intéressée, entre autres, à la sensibilisation sur les problématiques liées au racisme lors d'interventions, au soutien aux victimes (en particulier lors du dépôt de la plainte), à l'utilisation d'interprètes et enfin aux taxes de séjour.

9.1 Service de la sécurité publique

Périodes critiques dans les quartiers

La problématique des périodes critiques du point de vue de la sécurité publique peut dépendre des saisons, de la météo ou encore du moment de la journée. En effet, il est prouvé qu'il y a plus de cambriolage en hiver qu'en été car la nuit est plus longue et les cambrioleurs peuvent voir si le logement est occupé ou non en fonction des lumières des habitations. Par ailleurs, la PNV relève une diminution de -35% des cambriolages depuis 7 ans.

Certaines périodes sont également plus propices aux débordements. Ceux-ci sont de deux types : ceux lors d'une manifestation planifiée avec une analyse de risques au préalable et ceux qui sont imprévus. La police doit être prête à toutes les éventualités.

La PNV a les capacités d'accueillir une seule grande manifestation à la fois sur le territoire communal, c'est pourquoi s'il y a des débordements et manifestations imprévues, il est possible de faire appel au Groupement du Maintien de l'Ordre (GMO).

Pour chaque manifestation, une analyse au préalable est réalisée, afin de déterminer les degrés de risques. Le dispositif du 1^{er} août est, par exemple, préparé 1 mois à l'avance, tout comme celui pour Halloween.

Pour ces deux manifestations, le travail préalable se fait en collaboration avec le JECOS, il s'agit de prévention et de surveillance par du travail directement fait sur le terrain. C'est important pour les services de collaborer entre eux et de rencontrer la population.

Sensibilisation sur les problématiques liées au racisme

Lors de chaque intervention, il y a un rapport qui est fait et qui analyse le comportement du policier. La prévention se fait donc au cas par cas s'il y a un problème.

Si une personne se sent victime d'un comportement raciste de la part d'une policière ou d'un policier, elle peut se diriger vers le ministère public qui dispose d'une commission de médiation. Le dépôt d'une plainte est également possible. Chaque année, il y a des mesures disciplinaires qui sont prises car il n'y a aucune tolérance vis-à-vis du racisme, du sexisme ou de tout comportement inadéquat.

Soutien aux victimes et utilisation d'interprètes

Le service fait appel à des interprètes avant tout pour les auteurs et les victimes de lésions corporelles graves ou simples. La plupart du temps, les victimes viennent accompagnées d'une personne parlant français. Les interprètes coutent entre 60.- CHF et 80.- CHF de l'heure qui sont payés par le Ministère public dès le moment où une enquête est ouverte mais l'argent est avancé par la PNV (qui espère être remboursée plus tard par le Ministère public). Lorsque cela ne relève pas du pénal, c'est plus compliqué. Ils ne peuvent pas faire venir un interprète pour chaque personne parlant mal français qui vient au guichet.

Ils vont toutefois essayer de faire mieux en instaurant un guichet virtuel et présentiel d'accueil de victimes de violences avec une psychologue présente pour suivre les victimes qui ne souhaitent pas forcément déposer une plainte. C'est prévu pour septembre 2022. À noter qu'ils ont dû renoncer à deux profils policiers pour engager deux civiles pour répondre à ce type de demande. Le guichet virtuel sera en plusieurs langues.

Taxes de séjour

Comme il l'a été mentionné sous le point 5.2 Tourisme à la page 12, l'intégralité des taxes de séjour sont reversées à l'ADNV. C'est le service financier de la police qui prélève ces taxes et fait l'intermédiaire avec l'ADNV.

C'est donc ce service qui est compétent pour prélever les taxes du camping, tout comme pour les hôtels et les chambres d'hôtes. Cependant, il n'y a pas de contrôle fait pour s'assurer que les partenaires touristiques paient bien les taxes de séjour.

Vœu 9.1.1 : La COGE invite la Municipalité à mettre en place des contrôles aléatoires des taxes de séjour.

10 Conclusions

La COGE remercie Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, les différent-e-s chef-fe-s de service, les responsables d'entités et les différent-e-s collaboratrices et collaborateurs de la Ville pour leur disponibilité et leur ouverture à la discussion.

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect des réponses apportées à l'observation dans le présent rapport, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2021.

Yverdon-les-Bains, le 12 mai 2022

La présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alger', is centered on a light blue rectangular background.